

Discours de M. l'échevin Deblander

MESSIEURS,

Au nom du Conseil communal, au nom de la population enghiennoise, je viens me faire l'écho des regrets profonds que nous cause à tous la mort si inattendue de notre vénéré bourgmestre. Je viens rendre un suprême hommage d'attachement et de reconnaissance à ce dévoué collègue qui, pendant 15 années, occupa avec honneur la première charge de la ville.

Jules-Léon-Joseph Vanderkelen naquit à Enghien le 7 juillet 1815. Son père, Dominique Vanderkelen, s'était élevé par le travail et la probité à une belle situation commerciale ; il eut à cœur de faire donner à ses onze enfants une éducation solide et foncièrement chrétienne. C'est dans ce but que le jeune Léon fut envoyé de bonne heure au collège de notre ville ; il y fit, sous la direction d'excellents maîtres, de bonnes études. Il conserva toujours pour cet établissement une vive affection et une profonde gratitude, et, pendant sa longue carrière administrative, il n'a cessé d'en donner des preuves multiples, en adoptant les mesures les plus propres à en assurer la prospérité.

Après avoir terminé ses humanités, Léon Vanderkelen fut appelé à exploiter en notre ville une brasserie qui ne manquait pas d'importance. Les aptitudes qu'il montra dans la direction de cette industrie, son énergie, sa rare intégrité, son abord facile

et agréable lui valurent l'estime et l'affection de ses concitoyens. Aussi jetèrent-ils les yeux sur lui pour les représenter au Conseil communal. Elu pour la première fois le 30 octobre 1860, membre de cette assemblée, il n'a cessé d'avoir son mandat renouvelé à chaque élection. Cette popularité, il la devait au zèle et au dévouement qu'il montrait pour les intérêts de sa ville natale. Pendant cinq années, de 1861 à 1866, il fut appelé à faire partie du bureau de bienfaisance. Après la dissolution et le renouvellement intégral des Conseils communaux, Léon Vanderkelen fut nommé échevin, le 3 août 1872 ; le 6 février 1876, la confiance du Roi l'appela aux fonctions de bourgmestre qu'il conserva jusqu'à son décès.

Un arrêté royal du 20 décembre 1872 lui conféra la place de juge suppléant à la justice de paix du canton d'Enghien. Sa démission fut acceptée en 1885.

Notre regretté collègue remplit toutes ces charges avec un dévouement à toute épreuve, un zèle et un désintéressement qui ne se démentirent en aucune circonstance. Sa porte était ouverte à tous ses administrés, tous pouvaient aller librement lui exposer leurs griefs, lui demander conseil, lui réclamer des secours ; il accueillait ses visiteurs avec bonté, il écoutait leurs plaintes, les encourageait et leur promettait de faire droit à leurs réclamations dans la mesure du possible. Son caractère était vif et ardent ; parfois il se laissait emporter dans la discussion à répondre trop amèrement, mais jamais il ne tint rancune. Léon Vanderkelen pouvait avoir des adversaires, il n'avait pas d'ennemis.

La carrière administrative de notre bourgmestre est marquée par l'exécution de travaux publics importants. Qu'il me suffise de rappeler brièvement la construction des écoles communales, la création de nouvelles rues aux abords de la gare, la reconstruction de l'école de dessin, de la justice de paix, de l'hôtel de ville ; la création d'une école de musique et d'une école de gymnastique.

Les nécessités de l'hygiène ont amené le Conseil communal à décréter la construction d'un réseau complet d'égoûts ; l'adjudication publique de ce travail considérable doit se faire prochainement. Accompagné de plusieurs de ses collègues, notre bourgmestre, déjà souffrant, s'était rendu quelques jours avant sa mort, à Bruxelles, dans le but d'obtenir du gouvernement une large intervention pécuniaire, dans cette dépense.

Plus d'une épreuve cependant vint traverser sa longue carrière ; la voie des honneurs n'est jamais exempte d'amertumes, Léon Vanderkelen put s'en convaincre. La loi scolaire de 1879 avait enlevé aux administrations communales toute liberté en matière d'enseignement. Le gouvernement, qui s'efforçait de faire revivre les traditions despotiques et antireligieuses du régime hollandais, ne ménageait pas les pouvoirs locaux jaloux de leur autonomie. D'accord avec le Conseil communal, fort de l'appui de la majorité de ses concitoyens, le bourgmestre défendit avec énergie les franchises communales ; il refusa d'obtempérer aux injonctions illégales des agents du pouvoir central. Sa courageuse attitude lui valut bien des vexations. Le ministre Rolin refusa de l'investir de nouveau des fonctions de premier magistrat de la ville ; il chercha même à l'empêcher d'en remplir la charge, mais la volonté de ses concitoyens et de ses collègues le maintinrent à son poste jusqu'au jour où un gouvernement réparateur s'empressa de redresser l'injustice commise à son égard.

Les odieuses attaques dont il fut l'objet ne servirent qu'à augmenter sa popularité, témoin la réception enthousiaste que lui firent ses concitoyens le 16 juillet 1884. Le triomphe du mal est éphémère.

Léon Vanderkelen était un homme profondément religieux ; son grand esprit l'aida à supporter courageusement les peines de tout genre dont sa vie fut semée. Dieu se plait en effet à éprouver ses plus fidèles serviteurs. Dans sa vie publique comme

dans sa vie privée, il se montra constamment catholique et se fit toujours un devoir et un honneur de défendre la cause de l'Église.

Aussi sa mort cause-t-elle dans toute la ville une véritable désolation. Tous comprennent qu'elle perd en lui un administrateur intelligent, actif, dévoué, consciencieux. Par mes rapports journaliers avec lui, il m'a été donné d'apprécier plus particulièrement ses belles qualités. C'est une douloureuse mission que j'ai à remplir que de lui dire un dernier adieu.

Cher et vénéré bourgmestre, votre vie si bien remplie, vos vertus exemplaires vous auront déjà valu, nous l'espérons, la récompense que Dieu réserve aux hommes de bien. Cette pensée seule peut alléger l'amertume des regrets que nous cause votre mort.

Au nom du Conseil communal, au nom de la ville, cher bourgmestre, adieu.